

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 5

Excusé 2

Absent 2

N° 2025-12-80

OBJET :

**SIGNATURE D'UN
AVENANT N°2 A LA
CONVENTION AVEC
BLABLACAR DAILY**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code des Transports, notamment ses articles L1231-1, L1231-15, R 3132-1 et suivants et D 3132-5,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU la délibération n°2024/06/65 du 26 juin 2024 autorisant la signature d'une convention entre la Communauté de Communes Gally Mauldre et BlaBlaCar Daily

VU la délibération n°2025-09-59 du 24 septembre 2025 autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Gally Mauldre et BlaBlaCar Daily,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 à la convention joint à la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres présents en Commission Transports, Mobilités et Circulations Douces du 24 novembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 03 décembre 2025,

ENTENDU l'exposé de Madame Myriam BRENAC, 3^{ème} Vice-Présidente déléguée en charge du Transport, des Déplacements et des Circulations Douces ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

AUTORISE la signature d'un avenant n°2 à la convention avec BlaBlaCar Daily,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Le President
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le

30/12/2025

- Document rendu exécutoire le

30/12/2025